

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

J.1

(03/98)

SÉRIE J: TRANSMISSION DES SIGNAUX
RADIOPHONIQUES, TÉLÉVISUELS ET AUTRES
SIGNAUX MULTIMÉDIAS

Recommandations générales

**Terminologie des nouveaux services de
transmission de programmes télévisuels et
radiophoniques**

Recommandation UIT-T J.1
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE J

TRANSMISSION DES SIGNAUX RADIOPHONIQUES, TÉLÉVISUELS ET AUTRES SIGNAUX MULTIMÉDIAS

Recommandations générales	J.1–J.9
Spécifications générales des transmissions radiophoniques analogiques	J.10–J.19
Caractéristiques de fonctionnement des circuits radiophoniques analogiques	J.20–J.29
Equipements et lignes utilisés pour les circuits radiophoniques analogiques	J.30–J.39
Codeurs numériques pour les signaux radiophoniques analogiques	J.40–J.49
Transmission numérique de signaux radiophoniques	J.50–J.59
Circuits de transmission télévisuelle analogique	J.60–J.69
Transmission télévisuelle analogique sur lignes métalliques et interconnexion avec les faisceaux hertziens	J.70–J.79
Transmission numérique des signaux de télévision	J.80–J.89
Services numériques auxiliaires propres aux transmissions télévisuelles	J.90–J.99
Prescriptions et méthodes opérationnelles de transmission télévisuelle	J.100–J.109
Services interactifs pour la distribution de télévision numérique	J.110–J.129
Transport des signaux MPEG-2 sur les réseaux par paquets	J.130–J.139
Mesure de la qualité de service	J.140–J.149
Distribution de la télévision numérique sur les réseaux locaux d'abonnés	J.150–J.159

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATION UIT-T J.1

TERMINOLOGIE DES NOUVEAUX SERVICES DE TRANSMISSION DE PROGRAMMES TÉLÉVISUELS ET RADIOPHONIQUES

Source

La Recommandation UIT-T J.1, révisée par la Commission d'études 9 de l'UIT-T (1997-2000), inclut l'Amendement 1 et l'Amendement 2 approuvés respectivement le 22 avril 1997 et le 18 mars 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions (par ordre alphabétique anglais).....	1
3 Acronymes et abréviations.....	11

Remplacée par une version plus récente

Introduction

Au cours de ses travaux visant à normaliser la transmission des signaux de programmes télévisuels et radiophoniques ainsi que des signaux de données connexes aux fins de la contribution, de la distribution primaire et de la distribution secondaire, y compris la télévision par câble, les réseaux à tête de réception collective de télévision par satellite (SMATV, *satellite master antenna television*) et services similaires, l'UIT-T a souvent jugé nécessaire d'élaborer une nouvelle terminologie ou d'en adapter une sur la base du langage technique usité.

Ces travaux permanents ont donné naissance à un petit glossaire de termes, acronymes et définitions, propre à ce domaine d'activité. Il est souhaitable qu'il rencontre une large acceptation et une vaste application.

L'objet de la présente Recommandation est de donner une forme finale à ce petit glossaire de termes, acronymes et définitions puis d'en recommander l'usage dans tous les textes qui traitent des services et techniques ci-dessus énumérés.

L'on escompte que ce glossaire continuera, au fil des années, à augmenter au fur et à mesure que l'on mettra au point ou adaptera de nouveaux termes.

Remplacée par une version plus récente

Recommandation J.1

TERMINOLOGIE DES NOUVEAUX SERVICES DE TRANSMISSION DE PROGRAMMES TÉLÉVISUELS ET RADIOPHONIQUES

(Genève, 1998)

1 Domaine d'application

Le domaine d'application de la présente Recommandation est de constituer un glossaire de termes, acronymes et définitions s'appliquant aux nouveaux services associés à la transmission des signaux de programmes télévisuels et radiophoniques ainsi que des signaux de données connexes aux fins de la contribution, de la distribution primaire et de la distribution secondaire, y compris la télévision par câble, les réseaux SMATV et services similaires.

2 Termes et définitions (par ordre alphabétique anglais)

2.1 service additionnel: service qui utilise la capacité résiduelle des signaux radiophoniques ou télévisuels destinés aux auditeurs et aux téléspectateurs.

2.2 algorithme

J.93

Processus mathématique qui peut être utilisé pour l'embrouillage et pour le désembrouillage d'un flux de données.

2.3 service auxiliaire: service directement lié au contenu des programmes de radiodiffusion ou de télévision diffusés sur un canal donné (sous-titrage pour les malentendants par exemple).

2.4 signal auxiliaire: signal associé à un service auxiliaire et qui utilise la capacité résiduelle des signaux radiophoniques ou télévisuels sur un canal donné (télétexte par exemple).

NOTE – Le terme "signal auxiliaire" est parfois utilisé pour désigner des signaux associés à des services "additionnels" et non pas à des services "auxiliaires".

2.5 application libre

J.90

Service pour lequel le média représenté (texte, images fixes, audio, vidéo) et le contenu en informations associé sont spécifiés, mais pas la façon dont l'utilisateur doit les sélectionner pour leur présentation.

2.6 signal d'alignement audio (AS, *audio alignment signal*)

adapté de N.13

Signal sinusoïdal à 1020 Hz au niveau de 0 dBm0s, utilisé pour régler la communication radiophonique internationale.

2.7 authentification

J.93

Processus destiné à permettre au système de vérifier avec certitude l'identité d'un tiers.

2.8 amplitude de base

adapté de J.101

Différence entre le niveau un et le niveau zéro dans un signal numérique.

2.9 réduction de débit (BRR, *bit-rate reduction*): processus appliqué au débit source visant à réduire le débit nécessaire à la diffusion de signaux vidéo ou audio numériques.

2.10 facteur de réduction de débit: rapport entre le débit source et le débit réduit, après réduction. Il convient de noter que ce terme n'est pas interchangeable avec le terme "facteur de réduction de largeur de bande".

Remplacée par une version plus récente

2.11 canal de télédiffusion: canal radioélectrique utilisé par une compagnie exploitante pour la radiodiffusion ou pour la distribution par câble de programmes. Ses caractéristiques sont indépendantes des voies de programme qu'il achemine isolément ou sous forme de multiplex (reconfigurable).

2.12 réseau de télédiffusion: ensemble de télécanaux interconnectables, utilisé par une compagnie exploitante. Ses caractéristiques sont indépendantes des voies de programme qu'il achemine, dont chacune peut être reprise dans plusieurs télécanaux.

2.13 organisme de radiodiffusion

adapté de N.1

Organisme chargé de radiodiffuser des programmes sonores ou visuels.

NOTE – La plupart des clients passant commande de moyens destinés à la réalisation de transmissions radiophoniques et télévisuelles sont des organismes de radiodiffusion; pour plus de commodité, l'expression "organisme de radiodiffusion" est utilisée pour désigner l'activité de tout utilisateur ou client et, utilisée dans ce sens, s'applique également à tout client demandant la réalisation de transmissions radiophoniques ou télévisuelles.

2.14 organisme de radiodiffusion (réception)

adapté de N.1

Organisme de radiodiffusion situé à l'extrémité de réception d'une transmission radiophonique ou télévisuelle internationale.

2.15 organisme de radiodiffusion (émission)

adapté de N.1

Organisme de radiodiffusion situé à l'extrémité d'émission d'une transmission radiophonique ou télévisuelle internationale.

2.16 câblodiffusion

adapté de N.1

Distribution de programmes sur un réseau de télévision par câble.

2.17 fournisseur de capacité

J.90

Entité fournissant les moyens techniques nécessaires à la diffusion des programmes prévus (par exemple l'exploitant de réseau).

2.18 section de circuit (radiophonique)

N.1 (1993)

Trajet unidirectionnel, national ou international, pour transmissions radiophoniques compris entre deux stations où le programme est accessible aux audiofréquences. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes de Terre ou acheminé sur des circuits par satellite, à destination unique.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

Pour citer les divers types de circuits radiophoniques internationaux, ou de sections de tels circuits, on donne la valeur, en kilohertz, de la fréquence nominale la plus élevée qui est effectivement transmise.

Exemple: circuit radiophonique de 10 kHz.

2.19 section de circuit (télévisuel)

N.51 (1988)

Trajet unidirectionnel, national ou international, pour transmissions télévisuelles, compris entre deux stations où le programme est accessible aux fréquences vidéo. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes de Terre ou acheminé sur des circuits par satellite à destination unique.

2.20 compression: terme déconseillé, utiliser de préférence "réduction de débit".

Remplacée par une version plus récente

2.21 système d'accès conditionnel (CA, *conditional access*)

J.93

Système complet qui garantit que les services de distribution par câble ne sont accessibles qu'à ceux qui sont habilités à les recevoir et que l'ordonnancement de tels services n'est pas sujet à modification ou à répudiation.

2.22 fournisseur de contenu

J.90

Entité fournissant le contenu créatif d'un programme (par exemple le producteur du programme ou le détenteur des droits de production).

2.23 contribution: utilisation d'un canal de transmission pour le transfert d'informations audio ou vidéo entre les diverses installations de production, en vue de leur post-traitement.

2.24 circuit de contrôle

adapté de N.3

Circuit de type téléphonique utilisé par un organisme de radiodiffusion pour la surveillance et la coordination d'une transmission radiophonique ou télévisuelle, allant du point d'origine de ce programme au point où il aboutit (appareil enregistreur, studio, centre de commutation, station d'émission, etc.).

NOTE – Il peut se faire que l'on utilise plus d'un circuit de conversation selon les différentes communications sonores ou télévisuelles mises en œuvre lors d'une même transmission, comme dans les exemples suivants:

- a) la connexion télévision;
- b) la connexion son international (pour la surveillance du circuit radiophonique transmettant par exemple les sons d'ambiance d'un programme);
- c) la connexion commentaire (pour la surveillance du circuit radiophonique transmettant un commentaire dans une langue donnée);
- d) la connexion son complet (pour la surveillance du circuit radiophonique transmettant l'ensemble de la partie sonore du programme).

2.25 dBm0

J.14

Niveau absolu du signal en décibels rapporté à un point de niveau relatif zéro. Ce symbole se rapporte, traditionnellement, aux niveaux téléphoniques relatifs.

2.26 dBm0s

J.14

Niveau absolu de puissance du signal en décibels rapporté à un point de niveau relatif zéro pour la transmission radiophonique.

2.27 dBrs

J.14

Niveau relatif (de puissance) en décibels pour les signaux radiophoniques. (Ce symbole n'est utilisable qu'aux points d'un circuit pour transmissions radiophoniques, auxquels tous les signaux valables peuvent être nominalement rattachés à des signaux à l'entrée au moyen d'un facteur simple.)

2.28 désembrouillage

J.93

Processus consistant à inverser la fonction d'embrouillage (voir ce terme) afin d'obtenir des services d'images, de son et de données utilisables.

2.29 attribution dynamique de débit: technique par laquelle le débit de données disponible dans un canal de transmission numérique à débit fixe est attribué de manière dynamique aux différents flux de programmes multiplexés dans le canal.

2.30 cryptage

J.93

Processus d'embrouillage des signaux afin d'éviter un accès non autorisé.

Remplacée par une version plus récente

2.31 centre de signalisation des dérangements (FRC, *fault reporting centre*)

N.51 (1988)

Centre d'un pays récepteur qui traite les demandes de renseignements et les rapports de dérangement concernant la transmission à destination de TVRO non reliées à un ITC.

2.32 nœud optique: point, dans un réseau de télévision par câble, où les signaux acheminés sur des lignes à fibres optiques sont commutés et distribués.

2.33 liaison hybride (analogique/numérique) (HAD, *hybrid analogue-and-digital link*): liaison capable d'acheminer des signaux analogiques dans certaines parties de sa bande de fréquences et des signaux numériques dans d'autres parties.

2.34 réseau mixte fibres/coaxial (HFC, *hybrid fibre-and-coaxial network*): architecture mixte de réseau utilisée pour la distribution de télévision par câble, dans laquelle des liaisons par fibres optiques sont utilisées pour la distribution principale, alors que des liaisons par câble coaxial servent pour le branchement final des locaux des utilisateurs.

2.35 circuit fictif de référence (pour le service fixe par satellite)

adapté de J.61 (1990)

Circuit de référence pour système du service fixe par satellite pouvant faire partie d'un circuit télévisuel international et défini comme suit:

- il se compose d'un seul système station terrienne-satellite-station terrienne;
- il comprend un couple de modulateurs et de démodulateurs pour transfert de la bande de base à la porteuse radioélectrique et vice versa;
- il ne comporte pas de convertisseur de normes ou de régénérateur de signaux de synchronisation, ni de dispositif pour l'insertion de signaux dans l'intervalle de suppression de ligne ou de trame.

2.36 circuit fictif de référence (pour système de Terre)

adapté de J.61 (1990)

Circuit de référence pour système de Terre, utilisé comme exemple de circuit télévisuel international. Système hertzien ou câblé, il est caractérisé principalement par:

- une longueur totale, entre bornes vidéo, de 2500 km;
- deux points intermédiaires de démodulation jusqu'à la bande des fréquences vidéo, divisant le circuit en trois sections d'égale longueur;
- le fait que les trois sections sont réglées séparément et raccordées ensuite sans aucun réglage ni correction d'ensemble;
- le fait que le circuit ne comporte pas de convertisseur de normes ou de régénérateur de signaux de synchronisation, ni de dispositif pour l'insertion de signaux dans l'intervalle de suppression de ligne ou de trame.

2.37 intégrité

J.93

Capacité d'une fonction à résister à une usurpation pour un usage non autorisé, ou à une modification en vue de donner des résultats non autorisés.

2.38 service interactif: service permettant à l'utilisateur final de naviguer dans le contenu disponible du programme qui lui est acheminé en envoyant des messages au point d'origine de ce service.

NOTE – Cette définition ne s'applique pas aux services dans lesquels l'utilisateur est en interaction locale avec des données qui lui ont été téléchargées, bien qu'il puisse en tirer l'impression d'une interaction distante.

2.39 gain d'insertion

J.61

Rapport en décibels de l'amplitude crête-à-crête d'un signal d'essai donné à l'extrémité de réception à l'amplitude nominale de ce même signal à l'extrémité d'émission. L'amplitude crête-à-crête est définie comme la différence entre les valeurs instantanées mesurées à des instants spécifiés du signal utilisé.

Remplacée par une version plus récente

2.40 centre de transmission international par satellite (ISTC, *international satellite transmission centre*)

N.51

Centre d'un pays émetteur responsable du prolongement national et de la liaison montante vers le satellite. Ce terme est applicable seulement à la transmission vers des TVRO non reliées à un ITC.

2.41 centre radiophonique international (ISPC, *international sound-programme centre*)

N.1

Centre tête de ligne pour au moins un circuit radiophonique international, dans lequel peuvent être établies des communications radiophoniques internationales par interconnexion de circuits radiophoniques internationaux et nationaux.

2.42 centre télévisuel international (ITC, *international television centre*)

N.51

Centre tête de ligne pour au moins un circuit télévisuel international, dans lequel peuvent être établies des communications télévisuelles internationales par interconnexion de circuits télévisuels internationaux et nationaux.

2.43 circuit radiophonique international

N.1

Trajet de transmission compris entre deux ISPC, comprenant une ou plusieurs sections de circuit radiophonique national ou international ainsi que l'équipement audio nécessaire. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes de Terre ou acheminé sur des circuits par satellite, à destination unique.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

Pour citer les divers types de circuits radiophoniques internationaux, ou de sections de tels circuits, on donne la valeur en kilohertz de la fréquence nominale la plus élevée effectivement transmise.

Exemple: circuit radiophonique de 10 kHz.

2.44 circuit télévisuel international

N.51

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre deux ITC, comprenant une ou plusieurs sections de circuit télévisuel national ou international ainsi que l'équipement vidéo nécessaire. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes terrestres ou acheminé sur des circuits par satellite, à destination unique.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

2.45 connexion (radiophonique ou télévisuelle) internationale

N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et plusieurs organismes de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison radiophonique ou télévisuelle internationale à destinations multiples, prolongée à ses extrémités par des circuits radiophoniques ou télévisuels nationaux assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

2.46 liaison (radiophonique ou télévisuelle) internationale

N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre les ISPC des deux pays terminaux participant à une transmission radiophonique ou télévisuelle internationale. Une liaison radiophonique ou télévisuelle internationale comprend un ou plusieurs circuits radiophoniques ou télévisuels internationaux, interconnectés dans des ISPC (ou ITC, selon le cas) intermédiaires. Elle peut aussi comprendre des circuits radiophoniques ou télévisuels nationaux de pays de transit.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

Remplacée par une version plus récente

2.47 circuit (radiophonique ou télévisuel) international à destinations multiples

adapté de N.1 (1993)

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre un ISPC et plusieurs autres ISPC, comprenant des sections de circuit radiophonique ou télévisuel national ou international, dont l'une est une section de circuit international à destinations multiples, ainsi que l'équipement audio ou vidéo nécessaire.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

Pour citer les divers types de circuits radiophoniques internationaux, ou de sections de tels circuits, on donne la valeur en kilohertz de la fréquence nominale la plus élevée effectivement transmise.

Exemple: circuit radiophonique de 10 kHz.

2.48 section internationale de circuit (radiophonique ou télévisuel) international à destinations multiples

adapté de N.1

Trajet unidirectionnel pour transmissions radiophoniques ou télévisuelles compris entre une station frontière et plusieurs autres stations frontières où l'interconnexion s'effectue aux audiofréquences ou aux vidéofréquences.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

Pour citer les divers types de circuits radiophoniques internationaux, ou de sections de tels circuits, on donne la valeur en kilohertz de la fréquence nominale la plus élevée effectivement transmise.

Exemple: circuit radiophonique de 10 kHz.

2.49 connexion (radiophonique ou télévisuelle) internationale à destinations multiples

adapté de N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et plusieurs organismes de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison radiophonique ou télévisuelle internationale à destinations multiples, prolongée à ses extrémités par des circuits radiophoniques ou télévisuels nationaux assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

2.50 liaison (radiophonique ou télévisuelle) internationale à destinations multiples

adapté de N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre les ISPC des pays terminaux participant à une transmission radiophonique ou télévisuelle internationale à destinations multiples. Une liaison radiophonique ou télévisuelle internationale à destinations multiples comprend des circuits radiophoniques ou télévisuels internationaux dont l'un est un circuit radiophonique ou télévisuel international à destinations multiples.

NOTE – Voir également ci-dessous les termes "circuit radiophonique ou télévisuel permanent" et "circuit radiophonique ou télévisuel temporaire".

2.51 transmission (radiophonique ou télévisuelle) internationale

adapté de N.1

Transmission de signaux audio et/ou vidéo sur le réseau international de télécommunication, pour l'échange de programmes entre organismes de radiodiffusion de pays différents.

2.52 période de réglage

adapté de N.4

Période pendant laquelle les Administrations procèdent au réglage du circuit radiophonique international avant de le passer aux organismes de radiodiffusion.

2.53 réduction de débit sans perte: processus de réduction du débit qui conserve intégralement le contenu informatif du train binaire d'origine, ce train pouvant alors être reconstitué bit à bit (utilisation des propriétés statistiques du train binaire par exemple).

2.54 réduction de débit avec perte: processus de réduction du débit qui ne conserve pas intégralement le contenu informatif du train binaire d'origine, ce train ne pouvant alors pas être reconstitué bit à bit (utilisation des propriétés statistiques des images par exemple).

Remplacée par une version plus récente

2.55 télévision à antenne collective (MATV, *master antenna television*): système de télévision par antenne collective similaire, quant à ses capacités fonctionnelles, à un réseau à tête de réception collective de télévision par satellite (SMATV), dont la tête n'est destinée qu'à la réception de signaux de télévision par voie hertzienne de Terre. (La plupart des systèmes SMATV actuels ont à l'origine été installés en tant que systèmes MATV et ont ultérieurement été transformés pour distribuer aussi les signaux de satellites.)

2.56 signal de mesure (MS, *measurement signal*)

N.13

Signal sinusoïdal à la fréquence de 1020 Hz d'un niveau inférieur de 12 dB au niveau du signal d'alignement audio; il y a lieu d'utiliser ce niveau pour les mesures de longue durée et pour les mesures à toutes les fréquences.

2.57 service multimédia: service dans lequel les informations du programme sont de plusieurs types, tels que mode caractères (textes), mode graphique, sons, images et trames vidéo, ces informations étant organisées de façon à permettre plusieurs moyens d'accès (par arbre de décisions).

2.58 centre (radiophonique) national (NSPC, *national sound-programme centre*)

N.1

Centre tête de ligne pour au moins deux circuits radiophoniques nationaux, dans lequel de tels circuits peuvent être interconnectés.

2.59 centre (télévisuel) national (NTC, *national television centre*)

N.51

Centre tête de ligne pour au moins deux circuits télévisuels nationaux, dans lequel de tels circuits peuvent être interconnectés.

2.60 circuit national

J.13

Circuit qui relie l'ISPC à l'organisme de radiodiffusion; cela s'applique à l'origine émettrice et à l'extrémité de réception. Un circuit national peut également interconnecter deux ISPC à l'intérieur d'un même pays.

2.61 facteur de réduction de débit net: rapport entre le débit net source et le débit réduit, après réduction.

2.62 nœud: point dans un réseau de télévision par câble, où les signaux sont commutés et distribués.

2.63 amplitude nominale du signal vidéo

J.61

Amplitude crête-à-crête du signal vidéo monochrome, qui comprend le signal de synchronisation et la composante au blanc du signal de luminance.

2.64 réseau hétérogène: architecture mixte analogique et numérique de réseau utilisée pour la distribution de télévision par câble, dans laquelle des liaisons numériques sont utilisées pour le conduit de distribution principal, alors que des liaisons analogiques sont placées en cascade avec les liaisons numériques et servent, par exemple, de branchement final aux locaux des utilisateurs.

2.65 capacité de données résiduelle instantanée: capacité de données disponible à chaque instant dans un canal de transmission numérique à débit fixe lorsque ce canal achemine des flux de programmes à débit variable (aussi appelée capacité opportuniste).

2.66 service opportuniste: service utilisant la capacité de données résiduelle instantanée d'un canal de transmission numérique.

2.67 paiement à la séance

J.93

Système de paiement dans lequel l'abonné peut payer pour un programme individuel ou pour une période spécifiée.

2.68 amplitude crête à crête

J.101

Somme des suroscillations des "0" et des "1" par rapport à l'amplitude de base dans un signal numérique à deux niveaux. Elle est exprimée en pourcentage de l'amplitude de base.

Remplacée par une version plus récente

2.69 circuit radiophonique ou télévisuel permanent

adapté de N.1

Une section de circuit, une liaison, une communication ou un circuit radiophonique ou télévisuel, est considéré comme permanent aux fins de la maintenance s'il est toujours utilisable sur demande, à titre continu ou discontinu.

NOTE – Un tel circuit peut être utilisé pour des transmissions occasionnelles, c'est-à-dire des transmissions de courte durée (par exemple moins de 24 h) ou pour des transmissions de longue durée (une journée ou plus). Une communication permanente peut être établie à tout moment entre locaux d'organismes de radiodiffusion, à la seule exception des périodes de maintenance convenues entre les Administrations et les organismes de radiodiffusion concernés.

2.70 signal maximal permis (PMS, *permitted maximum signal*)

N.13

Signal sinusoïdal à la fréquence de 1020 Hz, d'un niveau supérieur de 9 dB au niveau du signal d'alignement. Il est équivalent au niveau du signal radiophonique maximal permis.

2.71 piratage

J.93

Acte consistant à accéder sans autorisation à des programmes, habituellement afin de revendre cet accès pour réception non autorisée.

2.72 période préparatoire

adapté de N.4

Période au cours de laquelle les organismes de radiodiffusion effectuent leurs propres réglages, essais et manœuvres diverses avant de procéder à la transmission radiophonique ou télévisuelle proprement dite.

2.73 présentation libre

J.90

Service pour lequel le contenu en informations est spécifié, mais pas la façon dont les informations doivent être présentées à la réception.

2.74 distribution primaire: utilisation d'un canal de transmission pour le transfert d'informations audio ou vidéo vers un ou plusieurs points de destination, sans post-traitement à la réception (par exemple d'un studio de continuité à un réseau d'émetteurs).

2.75 (canal de) programme: informations organisées en programmes (séquentiels), généralement issues d'un fournisseur de programmes en vue d'une distribution à des téléspectateurs. Les caractéristiques d'une voie de programme sont indépendantes du type de télécanal ou de télé réseau utilisé pour son acheminement, celui-ci pouvant être simultanément sur plusieurs télécanaux ou télé réseaux différents (radiodiffusion de Terre, radiodiffusion par satellite, télévision par câble, etc.).

2.76 expéditeur de programmes

N.51

Usager d'un pays émetteur ayant besoin de la liaison montante d'une transmission à destination de stations de télévision uniquement réceptrices (TVRO) non reliées à un ITC.

2.77 niveau de puissance relatif (dBr)

adapté de N.1

Le niveau de puissance relatif d'un point dans un système de transmission, lorsque le plan de transmission est fondé sur la puissance, est le gain de puissance nominal à la fréquence de référence, entre un point de référence et le point considéré. Les valeurs du niveau de puissance relatif sont habituellement caractérisées par l'unité désignée par dBr.

NOTE – Pour les circuits radiophoniques, le point de niveau relatif zéro est l'origine de la liaison radiophonique telle qu'elle est définie dans la Recommandation J.14.

Remplacée par une version plus récente

2.78 niveau de tension relatif (dBur)

adapté de N.1

Le niveau de tension relatif d'un point dans un système de transmission, lorsque le plan de transmission est fondé sur la tension, est le gain de tension nominal à la fréquence de référence, entre un point de référence et le point considéré. Les valeurs du niveau de tension relatif sont habituellement caractérisées par l'unité désignée par dBur.

NOTE – Pour les circuits radiophoniques, le point de niveau relatif zéro est l'origine de la liaison radiophonique telle qu'elle est définie dans la Recommandation J.14.

2.79 (voie de) retour: voie de communication établie entre l'utilisateur final et le point d'origine du service, permettant à cet utilisateur d'entrer en interaction avec ce point d'origine.

2.80 fournisseur programmeur

J.90

Entité décidant des horaires auxquels les programmes sont mis en séquence dans un canal de distribution (par exemple le diffuseur).

2.81 embrouillage

J.93

Processus consistant à utiliser une fonction de cryptage pour rendre des signaux de télévision et de données inutilisables par des tiers non autorisés.

2.82 distribution secondaire: utilisation d'un canal de transmission pour la distribution de programmes au téléspectateur [par voie hertzienne ou par câble, y compris pour la retransmission, au moyen par exemple de répéteurs de radiodiffusion ou par télévision à antenne collective par satellite (SMATV)].

2.83 station de référence à l'émission

N.1

Station sous-directrice d'émission d'une section de circuit radiophonique international à destinations multiples, d'un circuit radiophonique international à destinations multiples ou d'une liaison radiophonique internationale à destinations multiples.

2.84 système SMATV-D, *satellite master antenna TV digital*

J.84

Système de télévision numérique à antenne satellite collective, équipé de façon à recevoir par satellite des signaux numériques de télévision modulés en quadrature de phase (MDP-4) et à distribuer leurs états, toujours sous forme numérique, en quadrature d'amplitude (QAM) ou de phase (MDP-4). La lettre *D* qui qualifie ce système désigne, de façon générique, la capacité de traiter des signaux numériques de télévision.

2.85 système SMATV-DTM, *satellite master antenna TV digital transmodulation*

J.84

Système de télévision numérique à antenne satellite collective avec transmodulation numérique (DTM, *digital transmodulation*) en tête de réseau à partir d'un signal de satellite modulé en quadrature de phase (MDP-4) pour obtenir un signal modulé en quadrature d'amplitude (QAM) pour distribution par câble jusqu'aux utilisateurs dans les bandes métriques et décimétriques (ce procédé est dit *transparent* car le contenu de la porteuse issue du satellite est transféré à la porteuse du câble sans démultiplexage ni autre traitement dans la bande de base).

2.86 SMATV-IF, *satellite master antenna TV intermediate frequencies*

J.84

Système de télévision numérique à antenne satellite collective à fréquence intermédiaire fondé sur la distribution directe des signaux de télévision par satellite modulés en quadrature de phase (MDP-4) et prélevés à la sortie du bloc convertisseur à faible bruit (LNB, *low noise block*), ces signaux étant distribués dans l'extension de la bande à fréquence intermédiaire (par exemple 950-2050 MHz en Europe) sans autre traitement sauf une éventuelle transposition de fréquence à l'intérieur de la bande des fréquences intermédiaires.

Remplacée par une version plus récente

2.87 réseau SMATV, *satellite master antenna TV*

J.84

Réseau de télévision à antenne satellite collective, destiné à la distribution en bande large de signaux de télévision, son et données reçus directement d'un ou de plusieurs satellites, ces signaux pouvant être multiplexés en fréquence avec des signaux métriques ou décimétriques de Terre similaires. Ces signaux sont acheminés jusqu'à des foyers situés dans un bâtiment ou dans plusieurs bâtiments mitoyens. Lorsqu'ils sont également destinés à la distribution de nouveaux services numériques multiprogrammes de télévision, son et données, de tels réseaux sont appelés *réseaux SMATV numériques*, la configuration numérique correspondante étant appelée *système SMATV numérique multiprogrammes*.

2.88 SMATV-S, *satellite master antenna TV superband*

J.84

Système de télévision numérique à antenne satellite collective en hyperbande fondé sur la distribution directe des signaux de télévision par satellite modulés en quadrature de phase (MDP-4) et prélevés à la sortie du bloc convertisseur à faible bruit (LNB, *low noise block*), ces signaux étant distribués dans l'hyperbande étendue (par exemple 230-470 MHz en Europe) sans autre traitement que la conversion de fréquence.

2.89 système SMATV: système de télévision à antenne satellite collective, destiné à la distribution automatique de signaux de télévision, son et données reçus directement d'un ou de plusieurs satellites, ces signaux pouvant être multiplexés en fréquence avec des signaux de Terre similaires. Ces signaux sont acheminés jusqu'à des foyers situés dans un bâtiment ou dans plusieurs bâtiments mitoyens. La caractéristique de ce système est qu'il ne fait appel qu'à du matériel grand public, également appelé *installations à antenne communautaire* ou *réseaux câblés de télévision locale*.

2.90 débit source (vidéo, audio ou de données): débit associé au signal numérique (respectivement vidéo, audio et de données) d'origine avant réduction de débit.

2.91 codage source (vidéo, audio ou de données): codage d'un signal numérique (respectivement vidéo, audio et de données) avec réduction du débit avant protection contre les erreurs binaires dans le canal.

2.92 identification de la source

adapté de J.27

Annonce émise pour identifier la source des signaux d'essai. Il y a lieu que cette annonce soit aussi brève que possible et qu'elle contienne au moins les renseignements suivants:

- nom de l'organisme d'origine;
- emplacement;
- pays.

2.93 signal source (vidéo, audio ou de données): signal numérique (respectivement vidéo, audio et de données) d'origine.

2.94 rediffusion échelonnée: distribution de programmes dans un mode proche de la vidéo à la demande, c'est-à-dire en lançant la diffusion du même programme sur plusieurs canaux avec des décalages de temps réguliers.

2.95 multiplexage statistique: dans un canal de transmission numérique à débit fixe, attribution dynamique du débit disponible aux divers flux de programmes acheminés dans le multiplex, en fonction des besoins quasi instantanés en débit de chaque flux.

2.96 station de télévision uniquement réceptrice (TVRO, *television receive-only station*)

N.51

Station terrienne utilisée seulement pour la réception. Ce terme est utilisé ici pour désigner toute TVRO dont le propriétaire est autorisé à recevoir les programmes.

2.97 circuit radiophonique ou télévisuel temporaire

adapté de N.1

Une section de circuit, une liaison, une communication ou un circuit, radiophonique ou télévisuel, est considéré comme temporaire aux fins de la maintenance s'il n'existe pas en dehors de la période de transmission (y compris les phases de réglage et d'essais) pendant laquelle il est requis.

2.98 réduction transparente de débit: processus de réduction de débit qui n'affecte pas la qualité subjective des séquences audio ou vidéo (une réduction du débit sans perte est intrinsèquement transparente, mais une réduction du débit avec perte peut l'être aussi).

Remplacée par une version plus récente

2.99 transmodulateur numérique transparent (TDT, *transparent digital transmodulator*)

J.84

Dispositif situé en tête de réseau SMATV-DTM, qui traite en transparence le signal de télévision par satellite modulé en quadrature de phase (MDP-4), ce traitement consistant seulement à adapter la modulation et le codage de ce signal de façon qu'il puisse être injecté dans le système SMATV en modulation d'amplitude tétravalente (QAM-4).

2.100 débit vidéo net (à la source): débit source associé à la vidéo active et aux informations de synchronisation.

2.101 diffusion internet: distribution de programmes sur Internet.

3 Acronymes et abréviations

Abréviation et acronyme	Signification en français	Recommandation
10 ⁻⁶	millionièmes [<i>parts per million (ppm)</i>]	J.83
AAL	couche d'adaptation ATM (<i>ATM adaptation layer</i>)	J.82
ACS	système de commande d'accès (<i>access control system</i>)	J.91
ADSL	ligne d'abonné numérique asymétrique (<i>asymmetric digital subscriber line</i>)	J.110
AES	Association des ingénieurs audio (<i>audio engineering society</i>)	J.81
ATM	mode de transfert asynchrone (<i>asynchronous transfer mode</i>)	J.82
ATSC	Comité de systèmes de télévision évolués (<i>advanced television systems committee</i>)	J.83
AVMMS	services multimédias audiovisuels (<i>audio/visual multimedia services</i>)	–
BB	bande de base	J.83
BCC	codeur convolutif binaire (<i>binary convolutional coder</i>)	–
Bd	bauds	J.83
BER	taux d'erreur binaire [<i>bit error ratio (rate)</i>]	J.83
bit/s	bits par seconde	J.91
BRR	réduction du débit binaire (<i>bit rate reduction</i>)	J.1
BW	largeur de bande (<i>bandwidth</i>)	J.84
C/N	rapport porteuse sur bruit (<i>carrier-to-noise ratio</i>)	J.83
CA	accès conditionnel (<i>conditional access</i>)	J.1
CA	adresse client (pour accès conditionnel) (<i>customer address</i>)	J.91
CAD	dispositif d'accès conditionnel (<i>conditional access device</i>)	J.91
CATV	distribution de télévision par câble (<i>cable television</i>)	–
CBR	débit binaire constant (<i>constant bit rate</i>)	J.82
CD	contrôleur (d'accès conditionnel) (<i>controller device</i>)	J.91
CDV	variation du temps de transfert de cellules (<i>cell delay variation</i>)	J.82
CE	Comité d'études (à la CEI)	–
CEI	Commission électrotechnique internationale	J.15
CI	identificateur de commande (d'accès conditionnel) (<i>command identifier</i>)	J.91
CIN	bruit composite d'intermodulation (<i>composite intermodulation noise</i>)	J.87
CLP	priorité de perte de cellules (<i>cell loss priority</i>)	J.82
CMNT	Conférence mondiale de normalisation des télécommunications	J.90
CRC	contrôle de redondance cyclique	J.82
CS	sous-couche de convergence (<i>convergence sublayer</i>)	J.82
CSI	indication de sous-couche de convergence (<i>convergence sublayer indication</i>)	J.82

Remplacée par une version plus récente

Abréviation et acronyme	Signification en français	Recommandation
CSO	produit composite du second ordre (<i>composite second order</i>)	J.87
CTB	produit composite à triple battement (<i>composite triple beat</i>)	J.87
CW	mot de passe; mot de contrôle (pour accès conditionnel) (<i>control word</i>)	J.91
DAB	diffusion audionumérique (<i>digital audio broadcasting</i>)	J.52
DAVIC	Conseil de l'audiovisuel numérique (<i>digital audio visual council</i>)	J.111
DCT	transformée discrète en cosinus (<i>discrete cosine transform</i>)	J.92
DSM-CC	protocole de commande et contrôle de supports d'enregistrement numérique (<i>digital storage media command and control</i>)	J.111
DTVC	télévision numérique par câble (<i>digital television by cable</i>)	J.83
DVB	radiodiffusion vidéonumérique (<i>digital video broadcasting</i>)	J.132
ECM	message de commande d'habilitation (<i>entitlement control message</i>)	J.91
EDTV	télévision à définition améliorée (<i>extended definition television</i>)	–
EEPROM	mémoire programmable à lecture seulement, effaçable électriquement (<i>electrically erasable programmable read-only memory</i>)	J.91
EMM	message de gestion d'habilitation (<i>entitlement management message</i>)	J.91
EPG	guide électronique de programmes (<i>electronic programme guide</i>)	J.90
ETS	Norme européenne de télécommunication (<i>European Telecommunication Standard</i>)	J.84
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication (<i>European Telecommunications Standards Institute</i>)	–
FDM	multiplexage (par répartition) en fréquence	J.87
FEC	correction d'erreur directe (<i>forward error correction</i>)	J.82
FFT	transformation de Fourier rapide (<i>fast Fourier transform</i>)	J.67
FIFO	premier entré, premier sorti (enregistreur à décalage) (<i>first-in first-out</i>)	J.83
FRC	centre de signalisation des dérangements (<i>fault reporting centre</i>)	N.51
GF	corps de Galois (<i>Galois field</i>)	J.83
GII	infrastructure mondiale de l'information (<i>global information infrastructure</i>)	–
HAD	liaison hybride (analogique/numérique) (<i>hybrid analogue-and-digital link</i>)	J.1
HEX	hexadécimal	J.83
HFC	réseau hybride (fibres/coaxial) (<i>hybrid fibre-and-coaxial network</i>)	J.110
HRC	circuit (ou communication) fictif de référence (<i>hypothetical reference circuit or connection</i>)	J.21
ICG	groupe de coordination intersectorielle (<i>intersector coordination group</i>)	–
IDS	signal de données d'insertion (<i>insertion data signal</i>)	J.92
IDU	unité de données d'interface (<i>interface data unit</i>)	J.82
IF	fréquence intermédiaire (<i>intermediate frequency</i>)	J.83
IRD	récepteur-décodeur intégré (<i>integrated receiver decoder</i>)	J.83
ISO	Organisation internationale de normalisation (<i>International Organization for Standardization</i>)	J.82
ISPC	centre radiophonique international (<i>international sound-programme centre</i>)	N.1

Remplacée par une version plus récente

Abréviation et acronyme	Signification en français	Recommandation
ISTC	centre de transmission international par satellite (<i>international satellite transmission centre</i>)	N.51
ITC	centre télévisuel international (<i>international television centre</i>)	N.51
ITS	signal de référence d'insertion (<i>insertion test signal</i>)	J.92
JCG	groupe mixte de coordination (<i>joint coordination group</i>)	–
LEO	satellite en orbite terrestre basse (<i>low-earth orbit satellite</i>)	J.110
LFSR	registre à décalage avec réinjection linéaire (<i>linear feedback shift register</i>)	J.83
LMDS	système local de distribution multipoint (<i>local multipoint distribution system</i>)	J.110
LNB	bloc convertisseur à faible bruit (d'une antenne) [<i>low noise block (of an antenna)</i>]	J.84
LSB	bit de plus faible poids (<i>least significant bit</i>)	J.83
MAC	commande d'accès au support physique (<i>media access control</i>)	J.110
MAC	multiplex analogique en composantes (<i>multiplexed analogue components</i>)	J.80
MATV	TV à antenne collective (<i>master antenna television</i>)	J.111
MBd	10 ⁶ Bd	J.83
Mbit/s	10 ⁶ bit/s (<i>megabits per second</i>)	J.52
MIC	modulation par impulsions et codage	J.21
MMDS	système de multidistribution multipoint (multicanal) (<i>multichannel multipoint distribution system</i>)	J.83
MP@ML	profil principal au niveau principal (<i>main profile at main level</i>)	–
MPEG	groupe d'experts pour les images animées (<i>moving pictures expert group</i>)	J.82
MSB	bit de plus fort poids (<i>most significant bit</i>)	J.83
MUX	multiplexeur	J.83
NHN	réseau hétérogène (<i>non-homogeneous network</i>)	–
NMC	centre de gestion de réseau (pour accès conditionnel) [<i>network management centre (for conditional access)</i>]	J.91
NSPC	centre radiophonique national (<i>national sound-programme centre</i>)	N.1
NTC	centre télévisuel national (<i>national television centre</i>)	N.51
NVOD	quasi vidéo à la carte (<i>near video-on-demand</i>)	–
PCMCIA	Association internationale de la carte-mémoire d'ordinateur personnel (<i>personal computer memory card international association</i>)	J.91
PCR	référence temporelle du programme (<i>programme clock reference</i>)	J.82
PDH	hiérarchie numérique plésiochrone (<i>plesiochronous digital hierarchy</i>)	J.83
PDU	unité de données protocolaires (<i>protocol data unit</i>)	J.82
PMS	signal maximal permis (<i>permitted maximum signal</i>)	N.1
PN	bruit pseudo-aléatoire (<i>pseudo-random noise</i>)	J.83
PRBS	séquence binaire pseudo-aléatoire (<i>pseudo-random binary sequence</i>)	J.83
PRG	générateur (de séquence numérique) pseudo-aléatoire [<i>pseudo-random (digital sequence) generator</i>]	J.91
QAM	modulation d'amplitude en quadrature (<i>quadrature amplitude modulation</i>)	J.83
QEF	quasi sans erreur (<i>quasi error free</i>)	J.83

Remplacée par une version plus récente

Abréviation et acronyme	Signification en français	Recommandation
QPSK	modulation par quadrature de phase (<i>quaternary phase shift key</i>)	J.84
QS	qualité de service	J.82
RF	radiofréquence	J.83
RGT	réseau de gestion des télécommunications	J.110
RNIS	réseau numérique à intégration de services (bande étroite)	J.110
RNIS-LB	réseau numérique à intégration de services à large bande	J.82
RPCP	réseau public à commutation par paquets	J.91
RS	Reed-Solomon (codage)	J.82
SAP	point d'accès au service (<i>service access point</i>)	J.82
SAR	sous-couche de segmentation et de réassemblage (<i>segmentation and reassembly sublayer</i>)	J.82
SC	décompte de séquence (<i>sequence count</i>)	J.82
SDH	hiérarchie numérique synchrone (<i>synchronous digital hierarchy</i>)	J.132
SDU	unité de données de service (<i>service data unit</i>)	J.82
SI	information de service (<i>service information</i>)	J.94
SMATV	distribution de télévision à tête de réception collective par satellite (<i>satellite master antenna television</i>)	J.84
SMATV-DTM	système SMATV à transmodulation numérique (<i>SMATV system based on digital transmodulation</i>)	J.84
SMATV-IF	système SMATV à distribution en IF (<i>SMATV system based on distribution at IF</i>)	J.84
SMATV-S	système SMATV à distribution en hyperbande étendue (<i>SMATV system based on distribution at extended superband</i>)	J.84
SNG	reportage d'actualités par satellite (<i>satellite news gathering</i>)	J.92
SNR	rapport signal sur bruit (<i>signal-to-noise ratio</i>)	J.83
SSCS	sous-couche convergence propre au service (<i>service specific convergence sublayer</i>)	J.82
sync	signal de synchronisation	J.83
TBD	à déterminer (<i>to be determined</i>)	J.83
TDL	ligne à retard à prises (<i>tapped delay line</i>)	J.84
TDM	multiplexage par répartition dans le temps (<i>time division multiplex</i>)	J.84
TDT	transmodulateur numérique transparent (<i>transparent digital transmodulator</i>)	J.84
TS	flux de transport (<i>transport stream</i>)	J.82
TSAG	groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (<i>telecommunication standardization advisory group</i>)	–
TV	télévision	J.84
TVHD	télévision à haute définition	–
TVRO	station de télévision uniquement réceptrice (<i>television receive-only station</i>)	N.51
UER	Union européenne de radiodiffusion	J.84
UHF	ondes décimétriques (<i>ultra high frequency</i>)	J.84
VBR	débit variable (<i>variable bit rate</i>)	–
VEI	vocabulaire électrotechnique international	J.61
VHF	ondes métriques (<i>very high frequency</i>)	J.84
VLSI	intégration à très grande échelle (<i>very large scale integration</i>)	J.83
VOD	vidéo à la carte (<i>video-on-demand</i>)	–
VSB	bande latérale résiduelle (<i>vestigial sideband</i>)	J.83
VTR	magnétoscope (<i>video tape recorder</i>)	J.92
XOR	OU exclusif (algèbre de Boole) [<i>exclusive OR (Boolean algebra)</i>]	J.83

Remplacée par une version plus récente

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation